

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Subventions à
l'Association
Musiques de nuit
diffusion – Année
2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc...) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs partenariats sont également mis en place de manière à garantir la diversité des propositions.

Le partenariat mis en œuvre avec l'Association Musiques de Nuit Diffusion concerne deux actions principales dans lesquelles les diffusions musicales sont associées à des actions culturelles en direction de différents publics :

Le Carnaval des 2 Rives :

Vitrine de la diversité culturelle, la parade du Carnaval des 2 Rives est un événement festif et populaire, qui restitue les actions (ateliers, rencontres, spectacles) menées dans diverses disciplines artistiques, avec et pour les habitants des villes de la Métropole bordelaise. Reliant ainsi, symboliquement, humainement et physiquement les deux rives de l'agglomération.

Les partenaires initiaux de cette action (villes de Bordeaux, Floirac, Cenon, Lormont, Bassens, Ambarès-et-Lagrave, le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Etat), d'un commun accord, ont décidé de confier à l'Association Musique de Nuit Diffusion la mise en œuvre et la responsabilité artistique du projet.

Croisant des enjeux sociaux, culturels, environnementaux et économiques, l'action « Carnaval des 2 Rives » constitue un projet de territoire intégré, favorisant le rayonnement et la cohésion sociale du territoire, des quartiers à l'agglomération et du local à l'international.

Il se déroule sur une semaine, chaque année, et se décline selon un programme d'actions :

- Ateliers de fabrication de costumes, un atelier chorégraphie et un quizz musical et
- La diffusion d'un spectacle jeune public gratuit à la M270.

Une convention est réactualisée chaque année et fixe le cadre contractuel de cette action.

En 2017, des ateliers de fabrication de costumes, de fabrication de char ballons, etc... se sont déroulés au Rocher Palmer, et la M.270 a reçu le concert Pick O Rama, le 1^{er} mars 2017.

La ville versera à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention de 2 120€, pour la mise en place des actions au titre de l'année 2018.

Le Festival des Hauts de Garonne :

De même, le Festival des Hauts de Garonne, organisé au sein des quatre villes du GPV (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) participe de la valorisation du territoire et du mixage large des publics.

Les partenaires initiaux de cette action, d'un commun accord, ont décidé de confier à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, la mise en œuvre et la responsabilité artistique du projet. De par son expérience et expertise dans le champ de la programmation musicale, cet opérateur a su démontrer son savoir-faire dans la conduite d'un tel projet qui présente différents groupes de la scène musicale internationale.

Le Festival des Hauts de Garonne se décline en quatre soirées concerts organisées dans chaque ville du GPV durant le mois de juillet.

Une convention est réactualisée chaque année et fixe le cadre contractuel de cette action.

En 2018, la ville de Floirac reçoit avec Mokoomba (Zimbabwe) et BCUC (Afrique du Sud) au parc du Castel le jeudi 12 juillet 2018.

En 2017, Bixiga 70 (Brésil) et Puerto Candelaria (Colombie) avaient été accueillis pour une soirée concert au Parc du Castel, le mercredi 12 juillet 2017.

La ville versera à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention de 14 500€ (Quatorze mille cinq cents euros) pour la mise en place de cette action, au titre de l'année 2018.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention d'un montant global de 16 620€ (Seize mille six cent vingt euros) pour la mise en place de ces actions au titre de l'année 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7 ;

Vu le budget primitif ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 16 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le versement des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,

